

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 22 septembre 2023, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 28 septembre 2023 à l'Espace Paul Eluard.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO.

Excusés ayant donné pouvoir : Marc GALZENATI à Laurence PORTE, Jordan LE CARO à Mireille POIRROTTE, Fabien DEBENATH à Béatrice PARISOT, Thierry MOUGEOT à Dominique ALAINÉ, Aurore LAPLANCHE à Francisca BARREIRA, Gérard ROBERT à Aurélio RIBEIRO, Céline AUBLIN à Béatrice QUILLOUX, Magalie RAEVENS à Maryse NADALIN.

Absent excusé : Patricia PARISSÉ

Absent : Maryline DECOURSIERE-PERROT.

2023.78 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Restos du Cœur »

Rapporteur : Maryse NADALIN

Vu la délibération n° 2023.39 prise en Conseil municipal du 30 mars 2023, relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2023 de 1 500€ à l'Association « Les Restos du Cœur ».

Considérant l'augmentation du nombre des bénéficiaires de l'aide alimentaire et les nombreuses sollicitations auxquelles l'association est confrontée, dans le contexte d'une inflation élevée,

Considérant que dans le cadre de sa politique sociale, la Ville de Montbard, solidaire pour apporter l'aide alimentaire aux plus démunis, souhaite attribuer à l'association Les Restos du Cœur, une subvention complémentaire à celle déjà attribuée pour 2023.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **attribue** à l'association « Les Restos du Cœur » une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour l'année 2023.